



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 25 NOV. 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.2.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 9.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.2.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.2), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 5.1), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.3) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Thomas JAVAUX, Catherine BOTTERON **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Robert POURCELOT **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salín :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 1.1.2) **Noironte :** Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.1) **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 5.1) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER (à partir du rapport 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.1)

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PÉQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **François :** Françoise GILLET **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Saône :** Maryse BILLOT **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 1.1.1), E. DUMONT (à partir du rapport 2.1), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J.M. GIRERD (à partir du rapport 1.1.1), J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.2.2), S. JEANNIN, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.3), C. MICHEL, D. POISSENOT, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du rapport 1.1.1), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, J.M. MAY, C. OYTANA (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du rapport 1.1.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.4), P. GUILLAUME, F. GILLET, M. MILLET, B. BECOULET, D. ROLET (à partir du rapport 1.1.3), P. BELUCHE, P. RACINE

Mandataires : J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), B. RONZI, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.1.1), C. DEVESA (à partir du rapport 1.2.2), N. WEINMAN, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.3), J.C. ROY, J.J. DEMONET, N. GUILLEMET, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), D. GENDRAUD, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, L. HAKKAR, F. LOPEZ, C. BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du rapport 1.1.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.4), C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, B. VIONNET, J.P. MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), B. BOURDAIS, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001538

Rapport n°8.2 - Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Mise en place d'un partenariat autour de la carte Avantages Jeunes et d'une carte touristique franco-suisse

Coopération Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse) - Mise en place d'un partenariat autour de la carte Avantages Jeunes et d'une carte touristique franco-suisse

Rapporteur : Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

Commission : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Coopération »	Montant prévu Budget 2011 : 4 000 € Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la coopération entre Besançon et la Suisse, il est proposé de développer les échanges de jeunes à travers la valorisation d'un outil existant : la carte Avantages Jeunes. Une convention tripartite prévoit les modalités de ce partenariat. Par ailleurs, une carte touristique fondée sur les sites UNESCO a été réalisée en partenariat entre le Grand Besançon et la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le Grand Besançon mène depuis 2010 une mission destinée à développer des coopérations avec la Suisse et plus particulièrement avec le Canton de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les Elus se sont rencontrés en avril 2011 et ont dégagé des projets de partenariats dans des domaines très variés : transports, économie, tourisme...

Renforcer les échanges dans le domaine de la culture, des loisirs et de la jeunesse est apparu comme un bon stimulant de cette dynamique franco-suisse. Il a donc été convenu de définir une première action visant à renforcer les échanges entre les deux territoires en s'appuyant sur l'existant. C'est pourquoi il a été décidé d'élargir l'édition Besançon Haut-Doubs de la carte Avantages Jeunes au territoire de La Chaux-de-Fonds en Suisse.

Ce travail est mené avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) qui coordonne l'élaboration de la carte Avantages Jeunes. Ce partenariat franco-suisse entraîne pour le CRIJ un surcoût d'édition d'un montant de 4 000 €. Il est proposé que la CAGB prenne à sa charge ce montant dans la mesure où il est lié à sa politique de développement des coopérations avec la Suisse. La Ville de La Chaux-de-Fonds a pour sa part pris en charge les principales dépenses liées à l'édition d'une carte touristique franco-suisse à paraître prochainement.

Une convention a été établie pour fixer les principes et modalités de cette coopération entre La Chaux-de-Fonds, la CAGB et le CRIJ. La convention est jointe en annexe au présent rapport.

Il est par ailleurs proposé d'organiser une visite de jeunes Grand-Bisontins à La Chaux-de-Fonds afin d'encourager les échanges et de découvrir les prestations de la carte Avantages Jeunes en Suisse. Le coût de prise en charge par la CAGB se limitera aux frais de transports par bus. L'organisation de la journée sera assurée par le CRIJ. Réciproquement, les partenaires suisses organiseront un voyage en bus à Besançon avec le même objectif d'ici fin 2011-début 2012.

Cette première initiative de coopération fondée sur la culture et les échanges de jeunes sera évaluée en 2012 par les parties à la convention.

Par ailleurs, le Grand Besançon et la Ville de La Chaux-de-Fonds ont élaboré ensemble une carte touristique qui fait apparaître les sites UNESCO de Franche-Comté et de la partie suisse. Cette carte élaborée en interne constitue une première ; en effet ce type de support n'existait pas auparavant et permettra des pratiques touristiques plus aisées de part et d'autre de la frontière.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un partenariat entre la CAGB, la Ville de La Chaux-de-Fonds et le CRIJ,
- se prononce favorablement sur le projet d'échange de jeunes pour une journée événement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention à intervenir, dans le cadre de l'élargissement de l'édition Besançon Haut-Doubs de la carte Avantage Jeunes au territoire de la Chaux-de-Fonds en Suisse.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

J. Doucet
Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 25 NOV. 2011



Convention de partenariat 2011 / 2012

ENTRE

La Ville de La Chaux-de-Fonds

Rue de la Serre 12 - CH-2300 La Chaux-de-Fonds

Représentée par Laurent KURTH, Conseiller communal en charge des affaires extérieures, de l'économie et de l'urbanisme,

désignée ci-après par « La Ville de La Chaux-de-Fonds »,

ET

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

Représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président, dûment habilité à signer par délibération en date du 17 novembre 2011,

désignée ci-après par « la CAGB »),

ET

Le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté,

27 rue de la République - 25000 Besançon,

Représenté par Monsieur Abdel GHEZALI, Président,

désigné ci-après par « le CRIJ ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de la Chaux-de-Fonds travaillent depuis plusieurs mois à des projets de coopération dans les différents domaines relevant des enjeux de leurs territoires. L'offre en matière de loisirs et de culture et les politiques de la jeunesse sont au cœur de ces problématiques. Il a donc été défini une action pilote visant à renforcer les échanges entre ces deux territoires.

Article 1 - Le pack Avantages Jeunes

Le dispositif « pack Avantages Jeunes » est une action du CRIJ et du réseau Information Jeunesse. Diffusé en Franche-Comté, il est destiné à tout jeune âgé de moins de 30 ans sur présentation d'un justificatif.

Le dispositif « pack Avantages Jeunes » permet aux jeunes d'obtenir des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs et de la vie pratique en Franche-Comté. Le dispositif participe activement au développement de l'autonomie, de la prise d'initiative et de la responsabilité du jeune. Il permet d'impulser des pratiques culturelles et sportives en favorisant leur accès et en cherchant à les rendre habituelles.

Article 2 - Les engagements réciproques

Le CRIJ de Franche-Comté s'engage à :

- publier les avantages proposés par les structures partenaires de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le livret 2011-2012 de l'édition de Besançon Haut-Doubs en 50 000 exemplaires avec les visuels correspondants et sur www.jeunes-fc.com. Au dos de chaque coupon la mention suivante sera insérée : « Une coopération franco-suisse entre le Grand Besançon et La Chaux-de-Fonds »,
- créer un lien vers le site Internet de chaque structure culturelle et de loisirs,
- effectuer une campagne de communication régionale sur le dispositif « Pack Avantages Jeunes » et relayer le partenariat par différents moyens de communication,
- fournir gratuitement les supports de communication (affiches, flyers, autocollants...).

La Ville de La Chaux-de-Fonds s'engage à :

- offrir une entrée gratuite dans les structures culturelles et de loisirs suivantes sur remise du coupon et présentation de la carte Avantages Jeunes : Musée des Beaux-arts, Musée International d'Horlogerie, Musée d'Histoire Naturelle, Musée paysan et Artisanal, BikiniTest (réservation obligatoire et sous réserve des places disponibles), Théâtre ABC, Visite de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Piscine des Mélézes, Piscine des Arêtes, Patinoire des Mélézes, un parcours à Accroland,
- la gratuité ne sera accordée que sur remise du coupon et présentation de la carte Avantages Jeunes,
- acheter environ 200 cartes Avantages Jeunes au CRIJ de Franche-Comté au tarif de 7 €. Ces cartes seront diffusées dans des structures accueillant des jeunes en dehors du cadre scolaire,
- maintenir les avantages consentis durant la période suivante : du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012,
- avvertir le CRIJ de Franche-Comté dans les meilleurs délais en cas de cessation de l'activité ou de la prestation au cours de la saison.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à :

- verser un montant de 4 000 € au CRIJ de Franche-Comté en compensation des frais de publication générés par le partenariat franco-suisse,
- communiquer sur le partenariat entre le CRIJ et La Chaux-de-Fonds par des outils de communication adaptés (Grand Besançon Magazine par exemple).

Les trois partenaires pourront envisager l'organisation d'un événement permettant l'accès aux offres culturelles et de loisirs dans un cadre transfrontalier (organisation d'un transport ...).

Article 3 - Durée de l'engagement

Sauf accord des parties ou cas de force majeure, la présente convention couvre la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

Fait en 3 exemplaires, le

Pour le CRIJ,
Le Président,

Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds,
Le Conseiller Municipal,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Monsieur Abdel GHEZALI

Monsieur Laurent KURTH

Jean-Louis FOUSSERET